

LA SUISSE VOTE

9 FÉVRIER 2020



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------|---|
| Logements d'utilité publique | 4 |
| Norme sur la discrimination | 6 |

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : easyvote.ch/desabonner.

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Correction

Textocreativ

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

138 520

Rédaction

Fanie Wirth (responsable rédaction), Catia Brunnenmeister, Christoph Heinimann, Joshua Guelmino, Josua Brühwiler, Julian Merkel, Lara Tarantolo, Sandro Tissi, Yannick Joller

#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Nouvelle année, nouvelle équipe. Après la production de nombreuses brochures easyvote, Zoë, Dominic et Ollin se consacrent désormais à de nouveaux défis professionnels. Un grand merci à tous les trois pour leur engagement ! Mais ne t'en fais pas, la nouvelle équipe de production easyvote continuera à tout donner pour te préparer parfaitement aux prochaines votations.

Pour la première fois en 2020, tu devras glisser dans l'urne de vote un oui ou un non ! Tu ne sais pas encore quoi voter ? Pas de problème ! L'équipe d'easyvote a travaillé dur pour toi pendant les fêtes. Elle t'explique à présent de manière simple, compréhensible et neutre de quoi il est question.

Tu hésites toujours même après avoir parcouru la brochure easyvote ? Télécharge notre application **votenow** dans ton store habituel et découvre quelle décision te correspond le mieux. Ce n'est pas tout : nos vidéos easyvote  sont déjà disponibles en ligne.

C'est parti ! Informe-toi, forme ta propre opinion et vote. Nous te contacterons à nouveau pour la **#VoteWeek**. En attendant, jette donc un coup d'œil à notre compte Instagram .

À bientôt et bonne lecture !

Fanie

Fanie Wirth (cheffe de l'équipe production) et l'équipe easyvote

Logements d'utilité publique

But

La Confédération doit promouvoir davantage la construction et la rénovation des logements bon marché.

Situation actuelle

En Suisse, la majeure partie de la population vit dans des logements en location. Depuis une dizaine d'années, les prix des loyers ont tendance à augmenter. Au cours des trois dernières années, les prix ont toutefois augmenté de manière moins importante que lors des années précédentes. Cette tendance a plusieurs causes. Parmi celles-ci figurent, la bonne situation économique, la croissance démographique ainsi que la demande de logements qui en découle.

La Confédération soutient les logements bon marché. D'une part, elle promeut des rénovations permettant d'économiser l'énergie. D'autre part, elle encourage la construction de **logements d'utilité publique**. Aujourd'hui quatre pourcents des logements sont d'utilité publique.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Confédération et les cantons encourageront davantage la construction et la rénovation des logements bon marché. Cet objectif sera atteint grâce aux modifications suivantes:

- À l'avenir, la Confédération ne soutiendra les rénovations que si les locataires actuels peuvent rester dans le logement avec un loyer similaire.
- Les cantons et les communes ont un droit de préemption sur les biens immobiliers appartenant à la Confédération ou à des entreprises liées à la Confédération (p. ex. les CFF).
- Les cantons et les communes peuvent introduire un **droit de préemption** afin de promouvoir la construction de logements d'utilité publique.

Avec ces changements, au moins dix pourcents de tous les nouveaux logements construits devront être d'utilité publique. Si l'initiative est refusée, la Confédération mettra à disposition davantage d'argent pour que la part de logements d'utilité publique reste la même qu'aujourd'hui.

Droit de préemption

Les titulaires d'un droit de préemption ont la possibilité d'acheter un bien immobilier avant qu'il ne soit mis au concours public pour des tiers.



Logements d'utilité publique

Dans un logement d'utilité publique, les locataires ne paient qu'un loyer correspondant aux coûts réels. Les propriétaires ne font donc pas de bénéfice avec les loyers. Les logements d'utilité publique sont construits par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, par exemple des coopératives d'habitation, des fondations et des associations.

Arguments

Oui

Partisans

- De nombreux ménages dépensent trop pour leur loyer. Des logements bon marché sont donc nécessaires.
- Un plus grand nombre de logements d'utilité publique empêche les loyers trop chers.
- La construction de logements d'utilité publique est bénéfique pour tous. Les locataires bénéficient d'une plus grande sécurité en matière de bail et les quartiers davantage d'offres.

Non

Opposants

- L'initiative va trop loin. Il existe déjà assez de logements à des prix abordables.
- L'initiative implique des coûts élevés et d'importants frais d'administration. La Confédération devra mettre beaucoup plus d'argent à disposition pour la construction de logements d'utilité publique.
- La promotion des maîtres d'ouvrage d'utilité publique nuirait à la concurrence.

Conseil national



non

56 oui
140 non
0 abstention

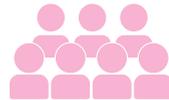
Conseil des États



non

13 oui
30 non
1 abstention

Conseil fédéral



non

Norme sur la discrimination

But

La norme pénale sur la discrimination doit être élargie. La discrimination et l'appel à la haine en raison de l'orientation sexuelle doivent être punissables.

Situation actuelle

Aujourd'hui, la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse d'une personne sont punissables. Cette disposition est inscrite dans la norme pénale sur la discrimination.

La discrimination et l'incitation à la haine en raison de **l'orientation sexuelle** ne font pas partie de la norme pénale sur la discrimination. Le Parlement a décidé d'étendre la norme pénale à la discrimination et à l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle. Cette décision a fait l'objet d'une demande de **référendum facultatif**. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur cet objet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, la norme pénale sur la discrimination sera étendue. Désormais, la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle seront également punissables.

Des propos ou des actes discriminatoires sont punissables lorsque toutes ces conditions sont remplies :

- Ils doivent être publics. Les propos prononcés dans le cadre familial ou entre amis ne sont pas punissables.
- Ils doivent être intentionnels. L'auteur ou l'auteur doit donc désigner délibérément une personne d'inférieure ou la traiter comme telle.
- L'auteur ou l'auteur doit refuser des droits à une personne, la désigner d'inférieure ou la traiter comme telle.

Le refus de fournir un service ouvert au public (comme le service dans un restaurant) ou l'humiliation publique d'une personne en raison de son orientation sexuelle (comme sur Internet ou dans un bus) sont par exemple punissables. Un comportement discriminatoire peut être sanctionné par une peine pécuniaire ou une peine privative de liberté allant jusqu'à trois ans.

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle définit le genre par lequel une personne est attirée. L'orientation sexuelle peut être par exemple homosexuelle ou hétérosexuelle. L'identité sexuelle (la connaissance intérieure de son propre sexe) ou les préférences et pratiques sexuelles ne font pas partie de l'orientation sexuelle.



Référendum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États). Normalement, la population ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si 50 000 signatures sont récoltées en 100 jours, une votation populaire a lieu.

Arguments

Oui

Partisans

- La protection contre la discrimination en raison de l'orientation sexuelle est un droit fondamental. L'extension de la norme pénale offre une meilleure protection aux individus et aux groupes.
- La liberté d'expression n'est pas menacée. Seulement les propos ou actes discriminatoires seront interdits, et non pas les discussions critiques.
- La tolérance est la base de la démocratie en Suisse. La discrimination n'y a pas sa place.

Non

Opposants

- La haine et la discrimination sont déjà socialement et juridiquement punies. Une loi supplémentaire n'est pas nécessaire.
- Les personnes homo-bisexuelles sont des membres à part entière de la société. L'objet ne fait que les réduire au rang de minorité supposée faible.
- La liberté d'expression est menacée. Les propos punissables ne sont pas clairement définis. Les discussions publiques critiques doivent rester possibles.

Conseil national



oui

121 oui

67 non

8 abstentions

Conseil des États



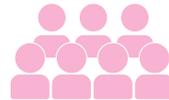
oui

30 oui

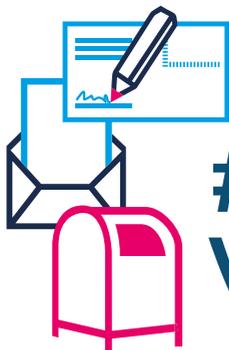
12 non

1 abstention

Conseil fédéral



oui



#BESMART. VOTE!



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy

easyvote fait l'objet d'une certification en
matière de protection des données selon les
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.



**Climatiquement neutre
Imprimé**

ClimatPartner.com/53458-892-1075

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch